

ENTREPRISE AFRICAINE SANITAIRE ET THERMIQUE, Rabat

S.A., 23 avril 1925, p. 50 ans.

ENTREPRISE AFRICAINE SANITAIRE ET THERMIQUE
S.A. marocaine au capital de 0,35 MF.
Siège social : Rabat, impasse de Timara
Siège adm. : Alger, 17 *bis*, r. Richelieu.
Registre du commerce : Alger, n° 15.484
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 668)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 10 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.
BARRABINO, av. Émilie, Nice ; pdt ;
CHANSEREL (Robert), 28, bd Carnot, Alger ; adm. délégué ;
BOURGES (Henri), 143, chemin du Télémy, Alger ;
FERRANDO (Henri), 6, r. de France, Constantine ;
KINDAL (Richard-Magnus), 16, bd Delessert, Paris ;
LECOQ-VALLON (Maurice), 5 *bis*, r. de Berry, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

FRESPUECH, 18, r. de Naples, Rabat.

Objet. — Entreprises d'installations sanitaires et thermiques ds l'AFN et ts autres pays.

Capital social. — 0,35 MF.

Parts bénéficiaires. — 1.000.

Répartition des bénéf. — Après déduction faite de ttes charges et amortissements de tte nature, y compris l'intérêt statutaire versé à titre de frais généraux : 5 % à la rés. légale ; l'ass. gén., sur la proposition du conseil d'administration, pourra décider d'opérer tous prélèvements qu'elle jugera utiles p. la dotation d'un fonds de rés. spéciale. Sur le surplus : 10 % à la disposition du conseil ; 10 % au comité de direction ; 60 % aux act. ; 20 % aux parts.
